

Reglement du Concours Photo d'Esiweni.

Modalités de participation

La Participation au concours photo d'Esiweni 2020-2021 est ouverte à tous les clients d'Esiweni dont le séjour a eu lieu après le 30 Novembre 2021.

Le concours est annoncé sur le site internet d'Esiweni et sur les réseaux sociaux.

Pour participer à notre concours photo d'Esiweni, chaque famille doit nous envoyer par mail une seule photo.

Chaque photo devra comporter un titre.

Le participant sera informé par mail si sa participation au Concours Photo d'Esiweni est acceptée ainsi que de la mise en ligne de sa photo.

Conditions de validité des photographies

Chaque client participant certifie être l'auteur de la photographie qu'il envoie. Chaque client participant garantit à Esiweni que sa photographie ne portera pas atteinte à la vie privée des personnes. Il déclare et garantit être en possession des autorisations nécessaires à la reproduction ou représentation de la photographie sur laquelle figure des personnes ou des biens meubles ou représentant des situations soumises à autorisation .

Le client Participant accepte l'ensemble des conditions de dépôt stipulées ci-dessus et est pleinement conscient que dans l'hypothèse où une procédure judiciaire serait intentée à l'encontre d'Esiweni du fait de cette publication, cette dernière aurait la faculté d'appeler le Participant en garantie.

Esiweni se réserve la possibilité de retirer si besoin toute photographie de son concours faisant l'objet d'une réclamation de la part d'un tiers, annulant ainsi la participation du Participant.

Esiweni se réserve expressément le droit d'éliminer sans justification dans le cadre de son concours toute photographie considérée en tout ou partie comme ne respectant pas les conditions du Concours et susceptibles de nuire à l'image d'Esiweni.

Utilisation des photographies

Chaque Participant garantit être le seul titulaire et/ou concessionnaire des droits, notamment de propriété intellectuelle, sur la photographie, objet de sa participation au Concours Photo d'Esiweni, et, par conséquent, avoir seul la qualité pour en concéder ou céder les droits d'exploitation à la Société organisatrice. Il garantit, en outre, ne pas avoir conclu de contrat avec un tiers qui ferait obstacle à la publication de ladite photographie.

Par le simple fait de soumettre au Concours une photographie de son choix, chaque Participant autorise, à titre gracieux et non exclusif, pour le monde entier, l'utilisation de sa photographie par Esiweni sur le site Internet <http://www.esiwenilodge.com> ou sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter, Google+, Pinterest et Instagram pendant toute la durée du présent concours et pour une durée de dix (10) ans à compter de la date de clôture de ce dernier soit le 10 janvier 2028.

A cet effet, chaque Participant autorise la Société organisatrice à utiliser sa photographie accompagnée de son patronyme ou de son pseudonyme.

A ce titre, chaque Participant concède à Esiweni le droit de reproduire et/ou représenter et communiquer la photographie au public en lien avec le concours photo d'Esiweni, en tous lieux, par tout procédé de communication au public connu ou inconnu à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit limitative, dans le cadre d'une présentation lors de manifestations publiques/évènementielles internes et externes, par tout communiqué de presse, stands d'exposition et expositions internes et externes, pour une diffusion par le biais de supports numériques et réseaux et autres procédés de télétransmission quel que soit la forme, la nature et la destination notamment Internet (y inclus celui des partenaires de la Société organisatrice) dont les réseaux sociaux, Extranet et Intranet, terminaux/appareils mobiles (smartphones, tablettes et produits voisins) et par tout procédé connu ou inconnu à ce jour, e-mailing et e-newsletter, diffusion et mise à disposition par affichage et distribution sur support papier ou numérique (brochures, catalogues, insertions presse, prospectus, affiches, cartons d'invitation, newsletter, magazines, etc) ou tout autre procédé de manière que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit.

Chaque Participant, accepte de céder gracieusement et à titre non exclusif, à Esiweni, pour le monde entier, l'ensemble des droits de diffusion et de communication au public, de reproduction, de représentation et d'adaptation portant sur la photographie retenue à titre commercial, publicitaire et promotionnel, à titre d'information et d'illustration.

Désignation du Gagnant

Le Grand Prix sera clôturé le 30 Decembre 2021 à 11:59.

Les 5 photos ayant reçu le plus de « like » ou »J'aime » sur notre site seront sélectionnées pour passer devant notre jury au plus tard le 15 Janvier 2022, qui sera composé des managers du lodge, des membres du staff et des clients présents au lodge le jour du vote.

les résultats seront dévoilés au public le 15 janvier 2022 sur le site <http://www.esiwenilodge.com>

Le Prix du Vainqueur

Un séjour de 4 nuits pour 2 personnes à Esiweni au cours de l'une des trois périodes qui seront proposées par Esiweni et jusqu'au 15 décembre 2022 et en dehors des vacances scolaires françaises et hors jours fériés.

En cas de litiges, seul le règlement français fera foi .